

BP JEPS ASC

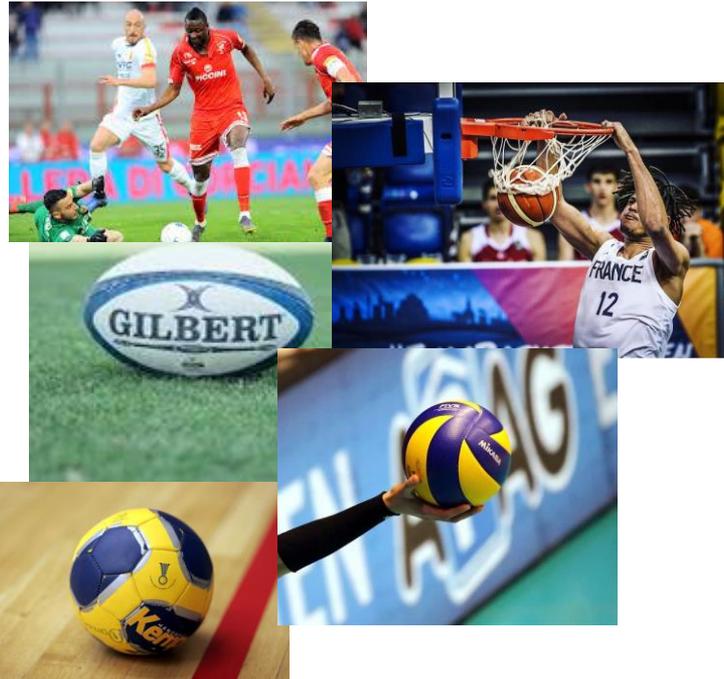
*Le BP JEPS (Brevet professionnel de la
jeunesse et de l'éducation populaire et du
sport) Activité sport collectif*



Les mentions

- Plusieurs mentions vous sont proposées:

- Football
- Basketball
- Handball
- Volleyball
- Rugby à 15



Que faire avec le diplôme ?

- Éducateur sportif au sein d'un club
- Entraîner des équipes
- Responsable des éducateurs
- Éducateur sportif au sein d'une mairie
- Éducateur sportif pour des voyageurs

Vous pouvez travailler avec un public, de la petite enfance à un public du 5ème âge



BP JEPS ASC : points clefs

- 710 h de formation théorique dont 39h à distance
- 200h d'alternance ou 480h en apprentissage
- De octobre à juin
- 10 unités capitalisables à valider
- Avoir validé toutes les unités pour obtenir son diplôme
- L'alternance (480 h) doit être composée d'un minimum de: 50h dans le cadre de l'initiation aux sports collectifs / 50h dans le cadre de l'entraînement à la mention
- Sous la responsabilité d'un tuteur / maître d'apprentissage
- En formation = théorie et pratique , 3 jours semaine de 9h à 17h
- Mise en oeuvre un projet événementiel auprès de 400 personnes.



BP JEPS ASC : formation 2.0

- 30h dédiées à la maîtrise des outils google.
- 60h d'accompagnement au parcours de formation avec l'aide d'outils digitaux
- Apprendre à utiliser la vidéo à des fins pédagogique
- 39h Visio conférence & e-learning
- Chromebook tout au long de la formation



BP JEPS ASC : Les conditions d'inscription

- Avoir 18 ans révolu à la fin du diplôme
- En aucun cas sauf réserve médicale, un handicap ne doit vous empêcher de prétendre à entrer en formation
- Avoir validé son PSC 1
- Valider les tests de TEP (un parcours de 10 habiletés technique dans votre mention et deux oppositions de 20 minutes dans un autres sport collectif que votre mention) / tests pas nécessaire si possession d'un diplôme fédéral
- Avoir un financement (voir la partie 1 devenir apprenti ou accueillir un apprenti) / contactez nous directement pour plus d'informations sur la mise en place d'un financement.



BP JEPS ASC : s'inscrire

- Rendez-vous sur le site edo-sportanimation.fr
- Cliquez sur [l'icône formulaire](#)
- Puis faites votre pré-inscription
- Vous recevez un mail de confirmation avec la liste des pièces à envoyer
- Vous envoyez l'ensemble des documents attendus



BP JEPS ASC

L'apprentissage



Le contrat d'apprentissage

- Donner au jeune une qualification
- Diplôme ou un titre à finalité professionnelle (enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles)
- Entre votre structure et EDO Sport Animation
- Alternance entre théorie et pratique
- Avoir entre 18 et 29 ans
- Contrat de 1 an
- Contrat conclu avec le formulaire CERFA n°10103*07
- Un salarié peut suspendre un CDI pour conclure un contrat d'apprentissage.
- Période d'essai de 45 jours
- 35 heures par semaine



Le contrat d'apprentissage

- Le salaire déterminé en % du SMIC ou du minimum conventionnel

Ancienneté dans le contrat	18 / 20 ans	21 / 25 ans	26 ans et +
1e année	43% du SMIC	53% du SMIC Ou MC*	100% du SMIC Ou MC*
2e année	51% du SMIC	61% du SMIC Ou MC*	100% du SMIC Ou MC*
3e année	67% du SMIC	78% du SMIC Ou MC*	100% du SMIC Ou MC*

*MC : Minimum Conventionnel

Les majorations sont applicables à compter du début du mois qui suit la date d'anniversaire de l'apprenti



Le contrat d'apprentissage

- 2.5 jours ouvrés de congés par mois
- Le contrat d'apprentissage peut être rompu par l'une ou l'autre des parties
- Échec à l'examen, le contrat peut être prolongé d'une année (en cas d'accord conjoint entre l'apprenti, l'employeur et EDO Sport Animation)

Les étapes à suivre



L'employeur

- L'employeur a un certain nombre de points à respecter (démarches administratives, verser le salaire...)
- Le maître d'apprentissage (tuteur) : Responsable de l'apprenti(e) (diplôme équivalent ou 3 ans d'expérience voir avec EDO)



Les aides de l'État pour l'employeur

- L'aide est attribuée à hauteur de :
 - **8 000 euros** maximum pour la première année d'exécution du contrat d'apprentissage (+18 ans)
Chaque structure qui accueillera un apprenti à partir du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au fin février 2021 bénéficiera d'une aide de 8 000€. Cette aide est cumulable avec l'ANS (agence nationale du sport) avant le 31 juillet 2020.
 - **2 000 euros** maximum pour la deuxième année d'exécution du contrat d'apprentissage
 - **1 200 euros** maximum pour la troisième année d'exécution du contrat d'apprentissage

*
A noter que l'employeur devra transmettre mensuellement des justificatifs correspondants. La rémunération des apprentis pourra donner lieu à l'application de la réduction générale de cotisations (réduction Fillon), à déclarer selon les mêmes modalités que celles prévues pour l'ensemble des salariés.

Fonction publique: Il est prévu une aide du CNFPT à hauteur de 50% du coût annuel de formation (modalité de prise en charge non encore défini)



Les aides de l'État pour l'employeur (handicap)

- Les aides pour l'embauche d'un travailleur handicapé:
 - **10 000€** (stagiaire inscrit au dispositif OASIS Handicap) aide annuelle
 - **5 000€** (stagiaire non inscrit au dispositif OASIS Handicap) aide annuelle



L'apprenti

- Faire lui-même les démarches pour trouver un employeur
- Il doit respecter plusieurs engagements (être présent, assidu, respect...)
- L'apprenti bénéficie des mêmes avantages que les salariés de l'entreprise : tickets restaurant, congés conventionnels, primes...
- Aucune restriction pour les apprentis portant un handicap (sous réserve de la visite médicale)
- Les salaires versés aux apprentis sont exonérés de l'impôt sur le revenu
- Reçoit une carte des métiers (nombreuses réductions tarifaires)
- Aide au permis de conduire
- Aide éventuelle apportée par La Région Hauts de France



Simulation Coût apprentissage pour les association loi 1901



HYPOTHÈSE 1 Apprenti âgé entre 18 et 20 ans

- Un club de football souhaite prendre un apprenti **âgé entre 18 et 20 ans** pour un **contrat d'une durée de 1 an** avec un **salaire de 43% du SMIC**
- Contrat débute le **1er septembre 2020** pour une durée de **35 heures/semaine**. le temps de la formation de l'apprenti fait parti du temps de travail
- Le salaire de l'apprenti est de **661,95 euros par mois**
- Le club a droit à la prime unique apprentissage de 8 000 euros (modalités / dates de versement non encore définies à date)
- Coût pour l'employeur: $661,95 \times 12 \text{ mois} = 7\,943,40$ euros pour 12 mois.
- Coût prestation **GEIQPSAL 59 de 75 euros par mois (900 euros pour 12 mois)**



GEIQPSAL 59

Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification des Professionnels du Sport de l'Animation et des Loisirs du Nord

Le **GEIQPSAL 59** s'occupe pour une somme de **75 euros par mois**:

- D'établir le contrat de travail et cerfa,
- De la déclaration d'embauche
- De la visite d'embauche à la médecine du travail
- D'établir les fiches de paie
- Des versements des salaires,
- Des déclarations aux caisses (**Urssaf, Pôle emploi, retraite, prévoyance..**).
- De la mutuelle obligatoire..
- De la gestion des éventuels arrêts de travail, accidents de travail, voire des procédures disciplinaires
- De la prise en charge du coût de la formation et d'effectuer les démarches auprès de l'Opco (l'AFDAS, opérateur de compétences du Sport)



Coût pour le club, apprenti : 18 à 20 ans

- Coût pour l'employeur:

Salaire avec charges + Frais de gestion **GEIQPSAL 59** = 795€/mois soit 9 540€/an

Déduction des 8 000 euros de l'aide à l'apprentissage

Le reste à charge pour le club est de 1 540€ pour 1 an

Soit 128€/mois



HYPOTHÈSE 2 Apprenti âgé entre 21 et 25 ans

- Un club de football souhaite prendre un apprenti **âgé entre 21 et 25 ans** pour un **contrat d'une durée de 1 an avec un salaire de 53% du SMIC**
- Contrat débute le **1er septembre 2020** pour une durée de **35 heures/semaine**. le temps de la formation de l'apprenti fait parti du temps de travail
- Le salaire de l'apprenti est de **815,89 euros par mois**
- Le club a droit à la prime unique apprentissage de 8 000 euros (modalités / dates de versement non encore définies à date)
- Coût pour l'employeur: $815,89 \times 12 \text{ mois} = 9\,790,68$ euros pour 12 mois.
- Coût prestation **GEIQPSAL 59 de 75 euros par mois (900 euros pour 12 mois)**



GEIQPSAL 59

Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification des Professionnels du Sport de l'Animation et des Loisirs du Nord

Le **GEIQPSAL 59** s'occupe pour une somme de **75 euros par mois**:

- D'établir le contrat de travail et cerfa,
- De la déclaration d'embauche
- De la visite d'embauche à la médecine du travail
- D'établir les fiches de paie
- Des versements des salaires,
- Des déclarations aux caisses (**Urssaf, Pôle emploi, retraite, prévoyance..**).
- De la mutuelle obligatoire..
- De la gestion des éventuels arrêts de travail, accidents de travail, voire des procédures disciplinaires
- De la prise en charge du coût de la formation et d'effectuer les démarches auprès de l'Opco (l'AFDAS, opérateur de compétences du Sport)



Coût pour le club, apprenti : 21 à 25 ans

- Coût pour l'employeur:

Salaire avec charges + Frais de gestion **GEIQPSAL 59** = 955€/mois soit 11 460€/an

Déduction des 8 000 euros de l'aide à l'apprentissage

Le reste à charge pour le club est de 3 460€ pour 1 an

Soit 288€/mois



HYPOTHÈSE 3 Apprenti âgé entre 26 et 30 ans

- Un club de football souhaite prendre un apprenti **âgé entre 26 et 30 ans** pour un **contrat d'une durée de 1 an avec un salaire de 100% du SMIC**
- Contrat débute le **1er septembre 2020** pour une durée de **35 heures/semaine**. le temps de la formation de l'apprenti fait parti du temps de travail
- Le salaire de l'apprenti est de **1 539,42 euros par mois**
- Le club a droit à la prime unique apprentissage de 8 000 euros (modalités / dates de versement non encore définies à date)
- **Le club peut bénéficier du CNDS/Agence National du Sport (ministère des sports) en attente des chiffres courant mi juillet 2020**
- Coût pour l'employeur: $1\,539,42 \times 12 \text{ mois} = 18\,473,04$ **euros pour 12 mois.**
- Coût prestation **GEIQPSAL 59 de 75 euros par mois (900 euros pour 12 mois)**



GEIQPSAL 59

Groupement d'**E**mployeurs pour l'**I**nsertion et la **Q**ualification des **P**rofessionnels du **S**port de l'**A**nimation et des Loisirs du Nord

Le **GEIQPSAL 59** s'occupe pour une somme de **75 euros par mois**:

- D'établir le contrat de travail et cerfa,
- De la déclaration d'embauche
- De la visite d'embauche à la médecine du travail
- D'établir les fiches de paie
- Des versements des salaires,
- Des déclarations aux caisses (**Urssaf, Pôle emploi, retraite, prévoyance..**).
- De la mutuelle obligatoire..
- De la gestion des éventuels arrêts de travail, accidents de travail, voire des procédures disciplinaires
- De la prise en charge du coût de la formation et d'effectuer les démarches auprès de l'Opco (l'AFDAS, opérateur de compétences du Sport)



Coût pour le club, apprenti : 26 à 30 ans

- Coût pour l'employeur:

Salaire avec charges + Frais de gestion **GEIQPSAL 59** = 1 539,42€/mois + 900€ (frais) +
1 370€ (charges) soit 20 743,04€/an

Déduction des 8 000 euros de l'aide à l'apprentissage

Le reste à charge pour le club est de 12 743,04€ pour 1 an

Soit 1 061,92€/mois



CONTACT



Grégory Hennebel

 06.34.51.17.82

ghennebel@edo-sportanimation.fr



SARL EDO 1 Allée du Dauphiné 59700 Marcq en Baroeul

Identifiant SIRET 812 731 776 00017



Rachid Chikouche

 06.26.25.38.37

rchikouche@edo-sportanimation.fr



SARL EDO 1 Allée du Dauphiné 59700 Marcq en Baroeul

Identifiant SIRET 812 731 776 00017